

SIAEP du Bas Livradois

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2020

Captage Arbre Blanc →

Intérieur Captage Mauchet 2 – Avant travaux



Après travaux



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

[Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.](#)

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »
Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	6
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	15
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	16
4.	Financement des investissements.....	17
4.1.	Branchements en plomb.....	17
4.2.	Montants financiers.....	18
4.3.	État de la dette du service	18
4.4.	Amortissements	18
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	19
6.	Travaux d'investissement du Syndicat.	19
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21
8.	Note d'information de l'Agence de l'Eau	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau intercommunal, composé de délégués de communes et de Communauté de Communes.

- Nom de la collectivité : SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable) du Bas Livradois
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques : Syndicat Mixte Fermé à Vocation Unique depuis le 1^{er} Janvier 2018
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
Communes d'Auzelles, Brousse, Ceilloux, Cunlhat, Domaize, Échandelys, Saint-Jean-des-Ollières, Saint-Éloy-la-Glacière, Tours-sur-Meymont.
Depuis le 1^{er} Janvier 2018, la Communauté de Communes Mond' Arverne Communauté adhère au SIAEP du Bas Livradois pour les communes de Manglieu, Sallèdes, Pignols, auxquelles elle s'est substituée.
Depuis le 1^{er} Janvier 2019, cette même Communauté de Communes adhère au SIAEP du Bas Livradois pour une nouvelle commune, Laps.
Depuis le 1^{er} Janvier 2020, la Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire adhère au SIAEP du Bas Livradois pour les communes d'Égliseneuve-des-Liards, Sauxillanges, Sugères auxquelles elle s'est substituée.
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 17 Décembre 2004
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 6 610 habitants au 31/12/2020 (6 598 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 070 abonnés au 31/12/2020 (5 053 au 31/12/2019).

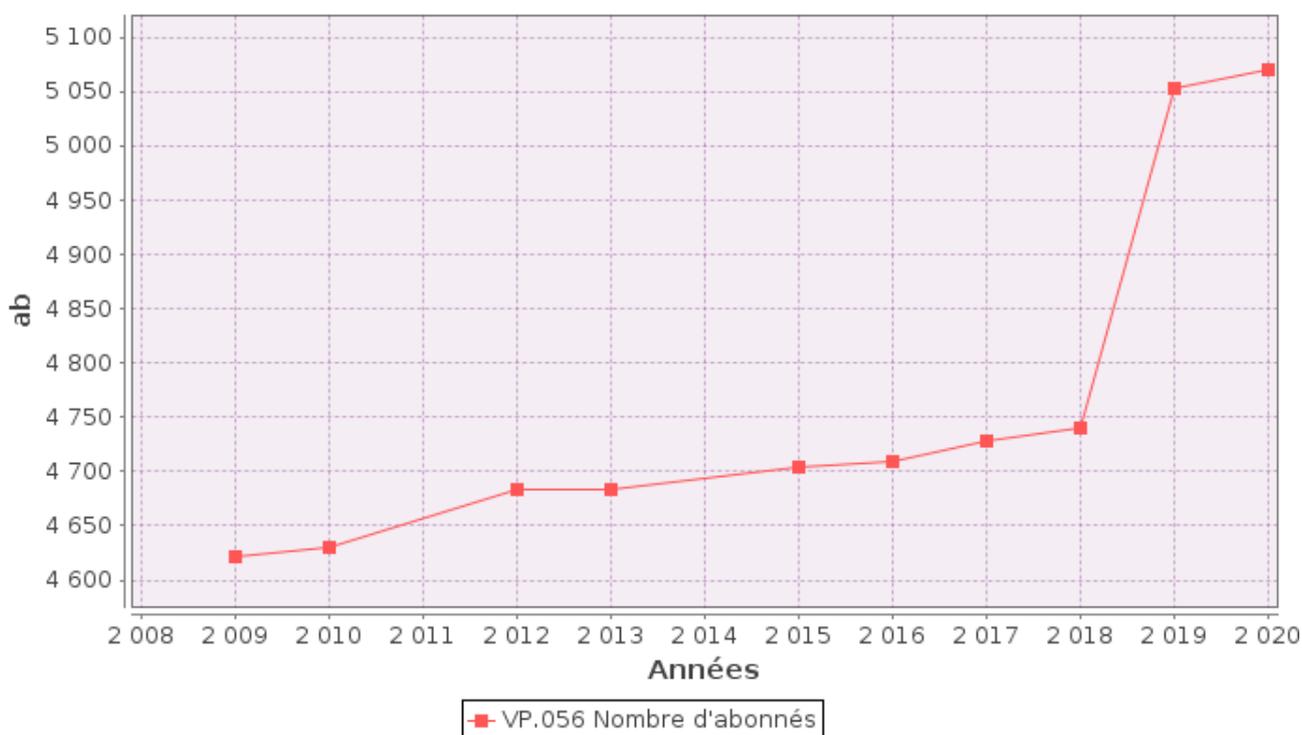
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Auzelles	344	332	14	346	0,58%
Brousse	373	343	29	372	-0,27%
Ceilloux	171	156	15	171	0,00%
Cunlhat	863	804	56	860	-0,35%
Domaize	267	246	23	269	0,74%
Échandelys	251	237	15	252	0,40%
Égliseneuve-des-Liards	120	103	17	120	0,00%
Laps	299	288	11	299	0,00%
Manglieu	320	277	50	327	2,14%
Pignols	181	168	15	183	1,09%
Saint Dier d'Auvergne (non adhérente)	15	13	2	15	0,00%
Saint-Éloy-la-Glacière	66	65	1	66	0,00%
Saint-Jean-des-Ollières	412	368	44	412	0,00%
Sallèdes	361	332	31	363	0,55%
Sauxillanges	49	37	12	49	0,00%
Sugères	476	422	58	480	0,83%
Tours-sur-Meymont	485	427	59	486	0,21%
Total	5 053	4 618	452	5 070	0,34%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 9,90 abonnés/km au 31/12/2020 (9,87 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,30 habitants/abonné au 31/12/2020 (1,31 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 90,57 m³/abonné au 31/12/2020. (82,93 m³/abonné au 31/12/2019).



1.5. Eaux brutes

Prélèvement sur les ressources en eau



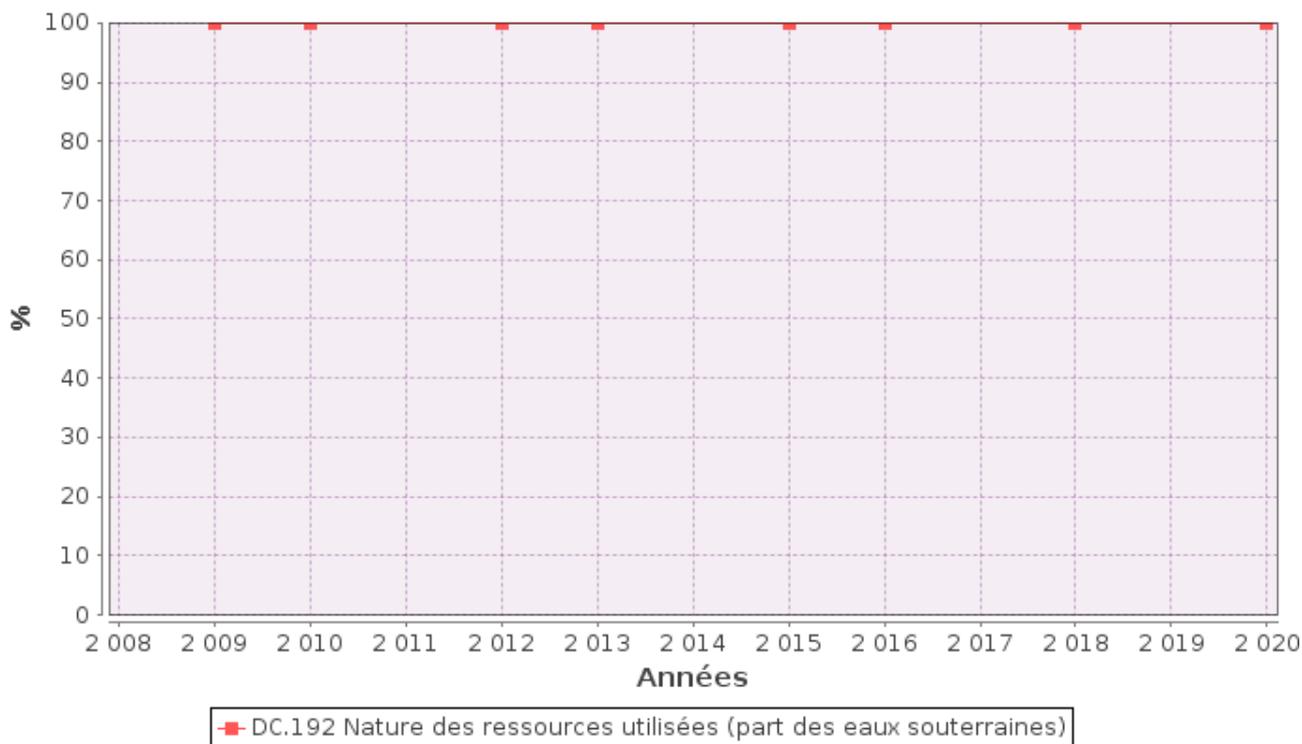
Le service public d'eau potable prélève 613 402 m³ pour l'exercice 2020 (607 008 pour l'exercice 2019).

Le Syndicat dispose de 51 captages en cours d'utilisation qui sont :

Chambas Haut, Pialat, Pellet (Auzelles), Dumahut, Sectionnaux du Buisson (Auzelles), Rabougérien 1, 2, 3 et 4, Vacheron, Mauchet 1,2 et 3, Arbre Blanc, Gouveneyre, Echaliier Ancien Milieu, Echaliier Ancien Haut, Echaliier Ancien Aval, Echaliier Nouveau Aval, Echaliier Nouveau Amont, Boilot Haut et Boilot Bas, Sectionnaux de la Fontanne 1, 2, 3, Bravard, Chalimbaud, Pellet (Echandelys), Chabreyras, Tonnelier, Faux Plantat, Sectionnaux du Buisson (Echandelys), Labat, le Cluel, Deux Frères, Charrier, Coudeyras, Coupât, Beaufochet, Dissard, Planat 1, 2 et 3, Joubert, Charbonnier, Sorcières, Gardette 1, 2, les Bialades, le Mas et Puy de Montmol depuis 2019.

6 captages qui sont déconnectés et inutilisés, et qui sont Boyer, Chambas Basse, Gardette Basse, Sectionnaux de Saint Eloy 1, 2 et 3.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



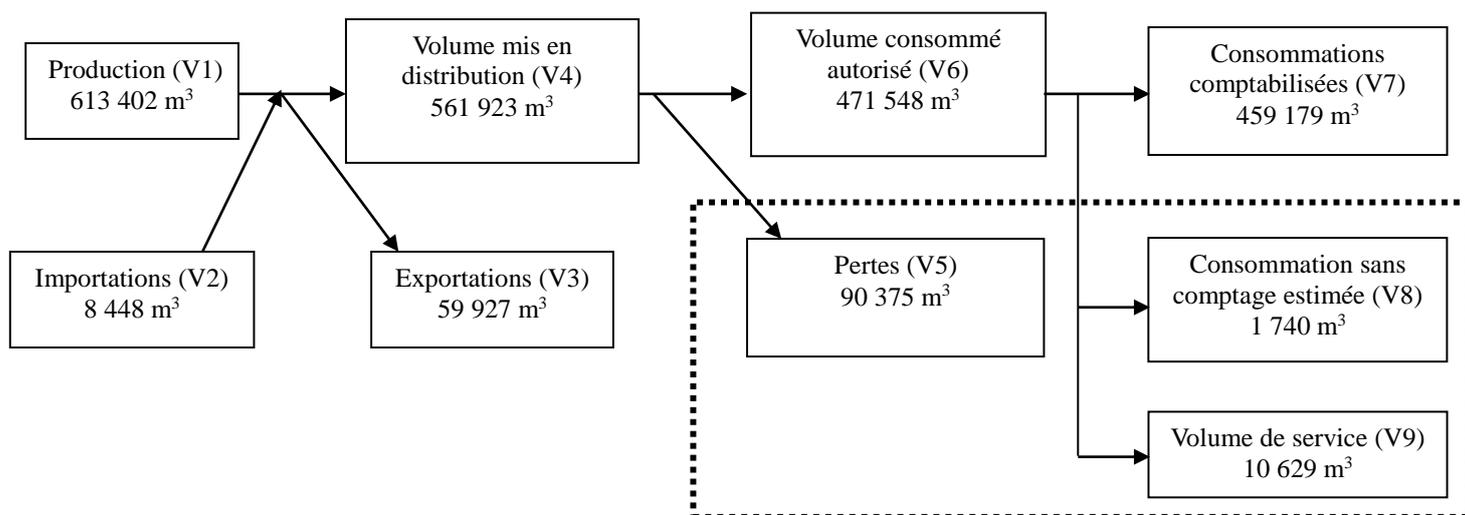
Achats d'eaux brutes



Le service n'achète pas d'eaux brutes.

1.6. Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



Production

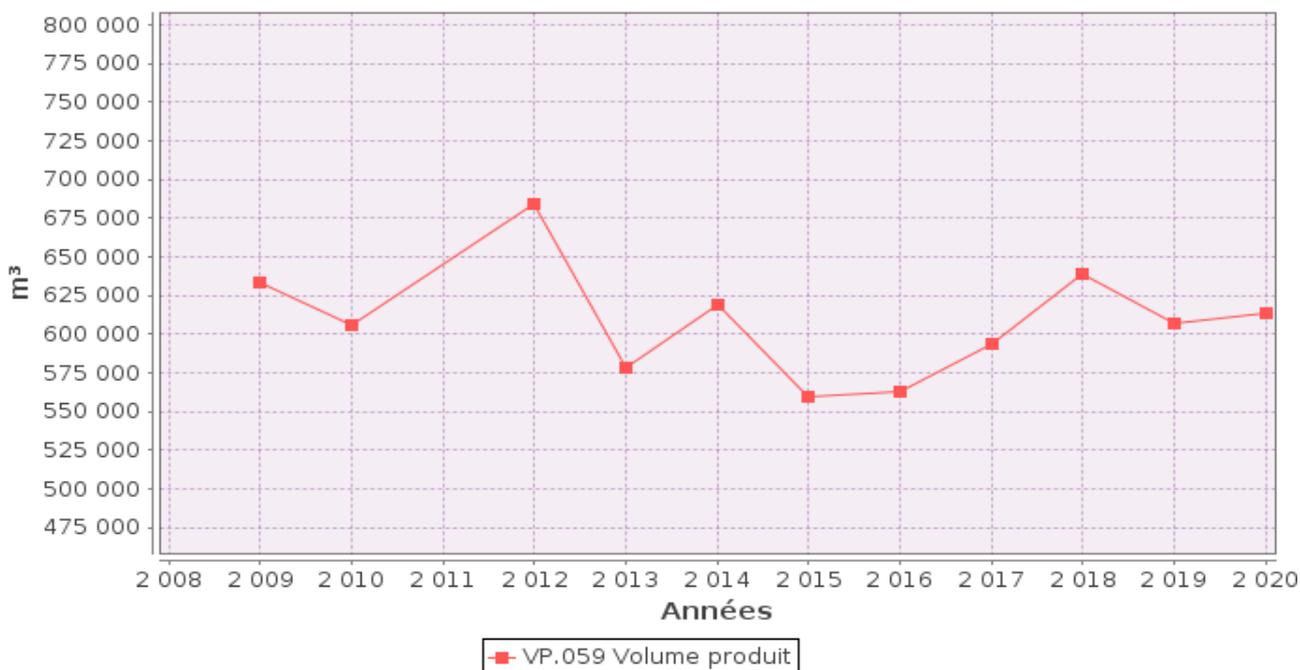


Le service dispose de 5 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Cavet (Auzelles)	Traitement de l'arsenic par le GEH Reminéralisation par la neutralite Désinfection par le chlore gazeux
Vindiol (Auzelles), Labat (Echandelys), Olagnier (Cunlhat), Les Faidides (Cunlhat)	Traitement de l'arsenic par le GEH Reminéralisation par la neutralite Désinfection par le chlore liquide

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Total du volume produit (V1)	607 008	613 402	1,05%	60



Achats d'eaux traitées



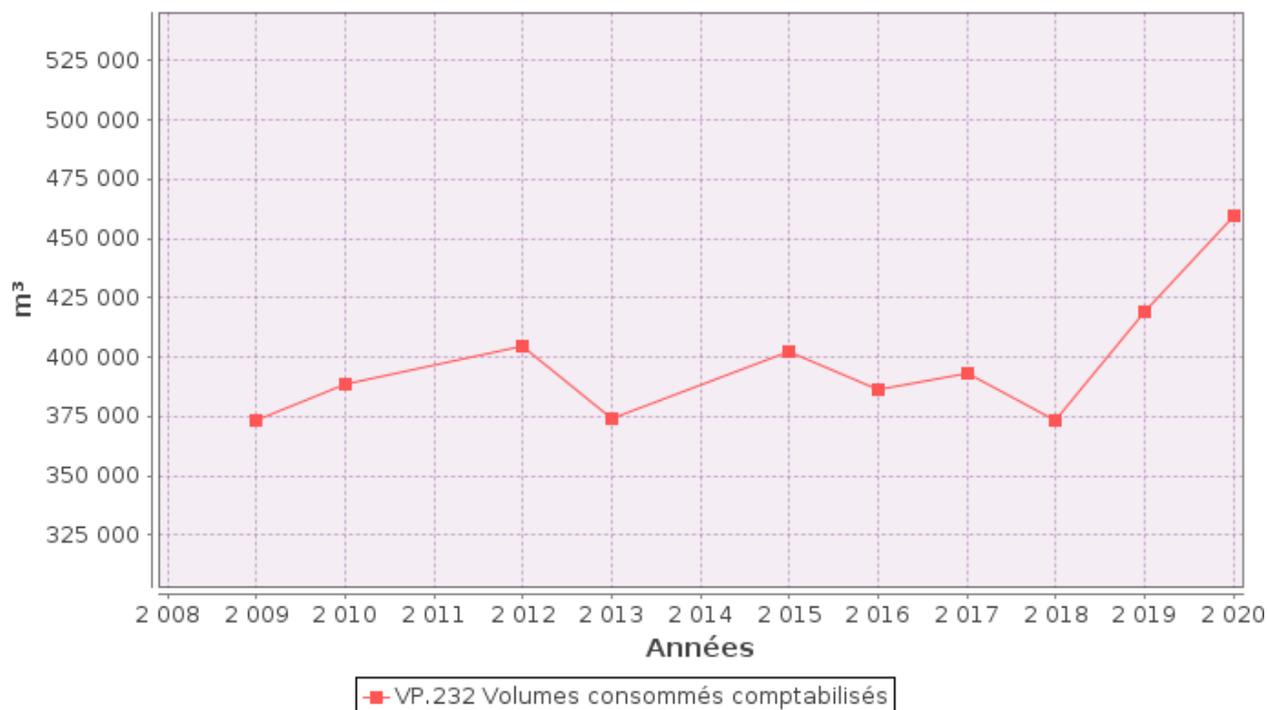
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Siaep de la Faye	9 552	8 448	-11.56%	74.80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	9 552	8 448	-11,56%	74,80

Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	323 316	353 437	9,3%
Abonnés non domestiques	95 746	105 742	10,4%
Total vendu aux abonnés (V7)	419 062	459 179	9,6%
SIAEP Rive Gauche de la Dore	40 768	53 629	31.5%
SIAEP de la Faye	481	452	-6.0%
Commune de Condat les Montboissier	5 423	5 846	7.8%
Total vendu à d'autres services (V3)	46 672	59 927	28,4%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 730	1 740	0,6%
Volume de service (V9)	10 629	10 629	0%

Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	431 421	471 548	9,3%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 512 kilomètres au 31/12/2020 (512 au 31/12/2019).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement principal y compris location du compteur	44.00 €	45.00 €
	Abonnement secondaire y compris location du compteur	22.00 €	22.50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,11 €/m ³	1,13 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,033 €/m ³	0,033 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0,137 €/m ³	0,137 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

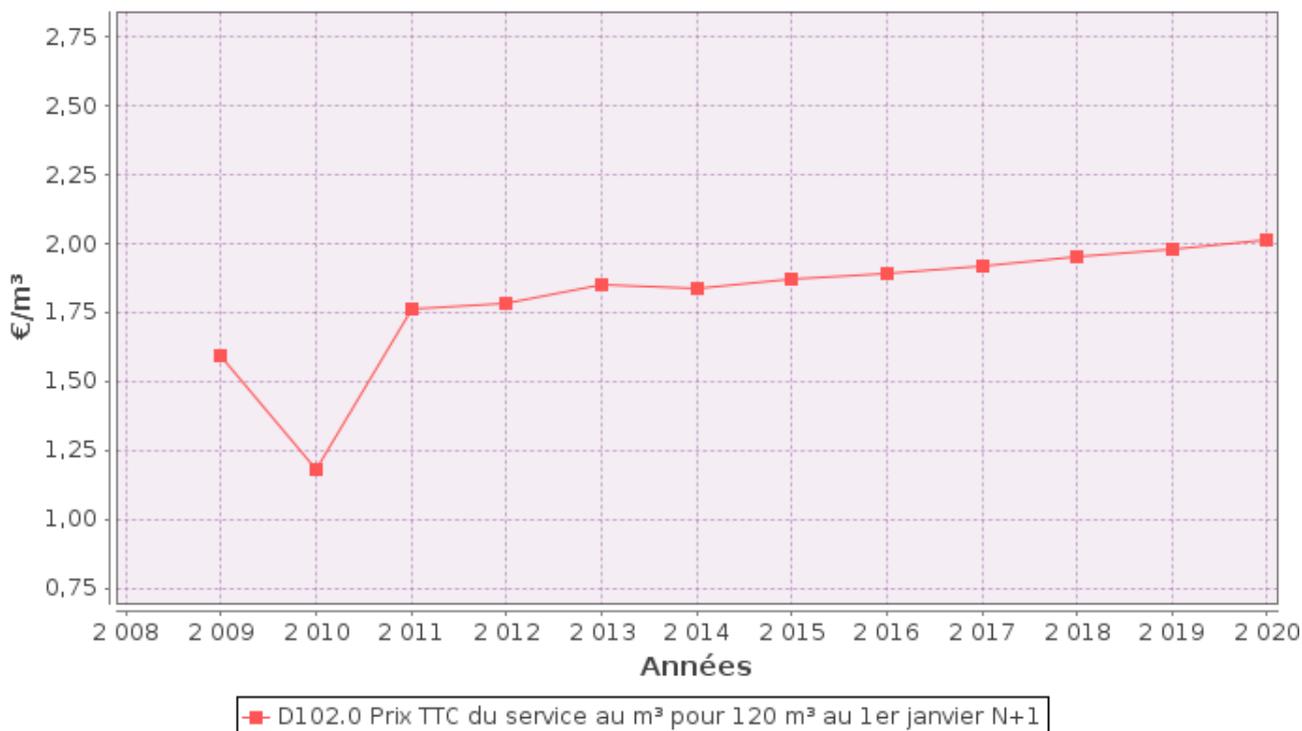
- Délibération du 09 Novembre 2020 effective à compter du 16 Novembre 2020 fixant le tarif de vente de l'eau aux abonnés : tarifs du m³ et tarifs des abonnements
- Délibération du 09 Novembre 2020 effective à compter du 16 Novembre 2020 fixant le tarif des petites interventions du Syndicat
- Délibération du 09 Novembre 2020 effective à compter du 16 Novembre 2020 fixant le tarif de vente de l'eau au SIAEP Rive Gauche de la Dore
- Délibération du 09 Novembre 2020 effective à compter du 16 Novembre 2020 fixant le tarif de vente de l'eau au SIAEP de la Faye
- Délibération du 09 Novembre 2020 effective à compter du 16 Novembre 2020 fixant le tarif de vente de l'eau à la commune de de Condat les Montboissier

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	44,00	45,00	2,27%
Part proportionnelle	133,20	135,60	1,80%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	177,20	180,60	1,92%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	0.00	0.00	
Part proportionnelle	0.00	0.00	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	0.00	0.00	
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	3,96	3,96	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
Autre	16,44	16,44	0%
TVA	12,39	12,57	1,45%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	60,39	60,57	0,30%
Total	237,59	241,17	1,51%
Prix TTC au m³	1,98	2,01	1,52%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Le tarif de vente de l'eau est identique pour chaque commune du Syndicat.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Les volumes facturés aux abonnés au titre de l'année 2020 sont de 459 179 m³/an (419 062 m³/an en 2019).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	809 541.90	881 727.26	8.92%
Recette de vente d'eau en gros	48 969.44	30 013.06	-38.71%
Total recettes de vente d'eau	858 511.34	911 740.32	6.20%
Recettes liées aux travaux	20 939.86	36 581.07	74.70%
Amortissements des subventions	115 515.00	118 378.00	2.48%
Autres recettes (préciser)	20 200.91	3 275.64	-83.78%
Total autres recettes	156 655.77	158 234.71	1.01%
Total des recettes	1 015 167.11	1 069 975.03	5.40%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 911 740.32 € (858 511 € au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performance

3.1. **Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	64	0	60	1
Paramètres physico-chimiques	72	2	61	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	98,3%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,2%	100%

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	60%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0

VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	75

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

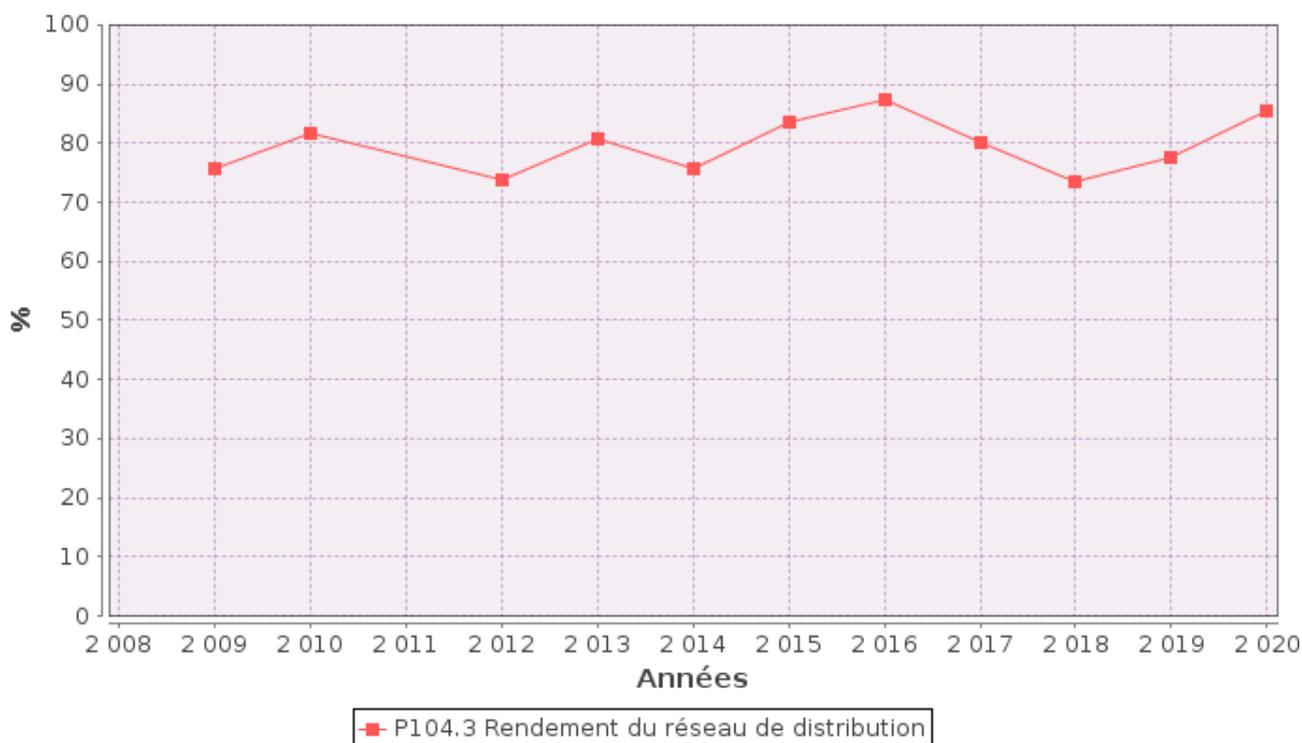
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	77,5 %	85,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	2,56	2,84
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	73,50 %	81,7 %



Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,55 m³/j/km (0,81 en 2019).

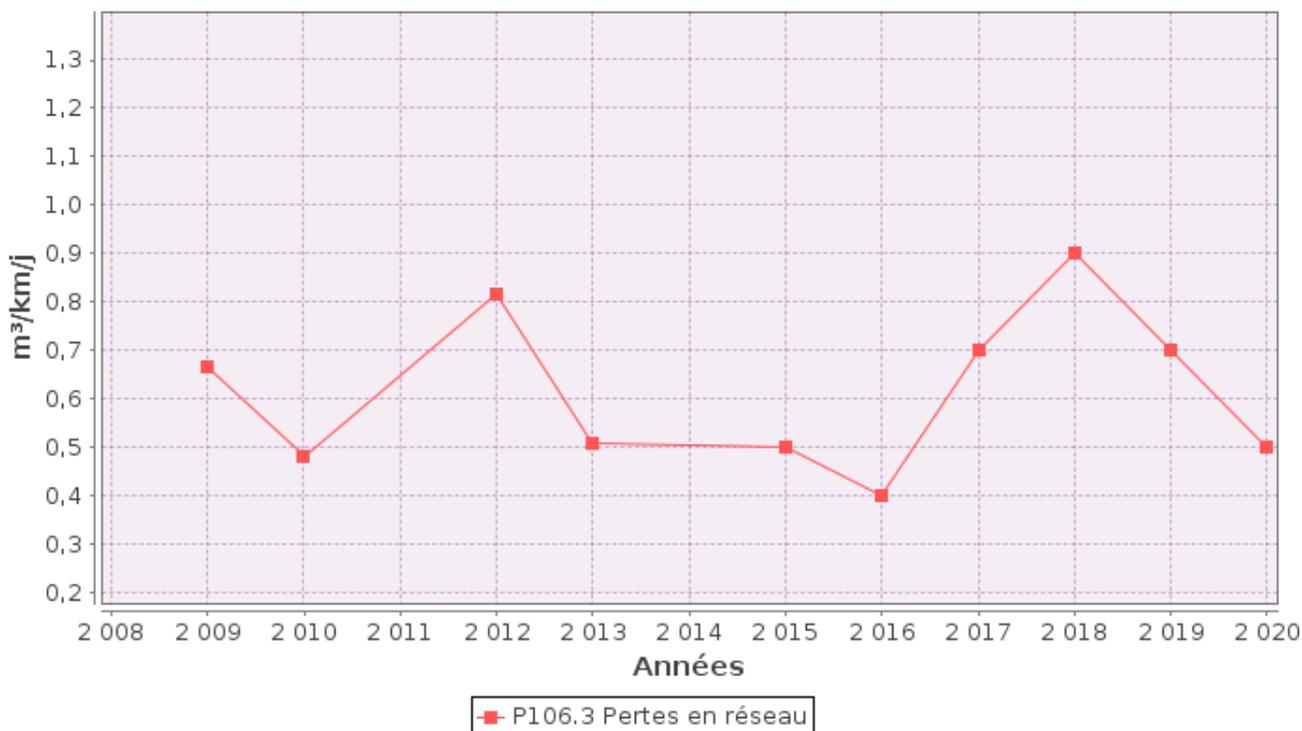
Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 0,48 m³/j/km (0,74 en 2019).



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	1.520	0.535	0.650	0.150	0.840

Au cours des 5 dernières années, 3,87 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,15% (0,15 en 2019).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60,00% (60,00% en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. *Branchements en plomb*



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (DUMEIL, PPI 2 ^{ème} tranche)	53 443.50	217 028.00
Montants des subventions en €	84 656.82	27 067.00

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	253 582,12	217 356,1
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	36 226.02
	en intérêts	12 316.85

4.4. Amortissements



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 317 236.71 € (299 348.10 € en 2019).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Travaux de canalisations de la Roche au Bourg de Brousse et du Fraisse au réservoir des Gruns à Domaize	195 800.00	222 000.00
Travaux de périmètres de protection 3 ^{ème} tranche	90 000.00	

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 4 demandes d'abandon de créance et en a accordé 4.

721,89 € ont été abandonnés ~~et/ou versés à un fonds de solidarité~~, soit 0,0016 €/m³ pour l'année 2020 (0,0013 €/m³ en 2019).

5.1. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

6. Travaux d'investissement

✓ Programme de travaux 2015 - 2016 (suite)

Il s'agit d'une 1^{ère} tranche de travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages sur le territoire des communes d'Auzelles, Echandelys et Saint Eloy la Glacière, concernant les captages Mauchet 1, 2, 3, Arbre Blanc, Boilot Haut et Boilot Bas, Chalimbaud et Bravard, ainsi que Gouverneyre.

Suite à sa demande, un acompte de subvention a été demandé au Conseil Départemental le 09 Novembre 2020 pour les travaux déjà réalisés ; le paiement a été effectué le 16 Décembre 2020 pour 27 067.34 €.

Une seconde demande de subvention a été envoyée le 08 Octobre 2020 au Conseil Départemental pour les travaux restant à réaliser dans le bois de Mauchet.

Accord le 1^{er} Décembre 2020 pour 70 132.66 €, soit 40 % de 175 331.64 €.

✓ Programmes de travaux 2017 - 2018 (suite)

Il s'agit de la réalisation de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable (canalisations) dans le Bourg de Sallèdes, en lien avec les travaux d'assainissement de la commune.

Le Syndicat attend que la commune soit prête à réaliser ses travaux d'assainissement pour continuer.

Le second programme de travaux consiste à la réalisation d'une 2^{ème} tranche de travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages, concernant les captages Pialat, Pellet, Chambas Haute, Communaux de Buisson, Dumahut, Vacheron, sur la commune d'Auzelles et Echalier Ancien Haut, Echalier Ancien Milieu, Echalier Ancien Aval, Echalier Nouveau Aval, Echalier Nouveau Amont, sur la commune de Saint Eloy la Glacière.

L'entreprise Dumeil a débuté les travaux en Juin 2020 par les captages Echalier ; les travaux se sont poursuivis par les captages Dumahut, communaux du Buisson.

Après un mois et demi d'interruption, les travaux ont repris mi Septembre 2020 par les captages Chambas, Pellet, Pialat jusqu'à mi Octobre 2020.

Pour l'ensemble, il s'agit de travaux de terrassement, puis empierrement des chemins.

Les bois ayant seulement été coupés sur le périmètre du captage Vacheron en Novembre 2020, pas de travaux réalisés.

✓ **Programmes de travaux 2018 -2019 (suite)**

Il s'agit de la réalisation de réfection des chambres de vannes des réservoirs de Vironne sur la commune de Cunlhat et de Liards sur Egliseneuve des Liards, ainsi qu'un renouvellement de réseau dans le Bourg de Brousse et à Fraisse, sur la commune de Domaize.

L'entreprise Sarl Daniel DELAVET a terminé les travaux par la commune de Brousse à la fin du premier trimestre 2020.

Pour la réfection des chambres de vannes des réservoirs, une nouvelle offre a été relancée.

L'entreprise CTM Vissac a été retenue pour 74 000.00 €, le 24 Février 2020.

✓ **Programme de travaux 2019 - 2020**

Il s'agit de la réalisation de travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable (canalisations) dans le Bourg de Domaize, en aval du réservoir, en lien avec le programme d'aménagement du réseau d'assainissement envisagé par la commune.

La commune n'étant pas prête pour réaliser les travaux, rien de fait en 2020.

✓ **Programmes de travaux 2020 - 2021**

La société SECAE a été retenue, après ouverture des plis le 24 Février 2020, pour assurer la maîtrise d'oeuvre du programme de travaux 2020 - 2021 pour un montant de 10 000.00 € H.T.

Il s'agit de la réalisation d'une deuxième tranche de travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable (canalisations) entre le réservoir des Gruns et le village de Fraisse sur la commune de Domaize et la suppression du réservoir de Brousse impliquant le renforcement de la distribution entre le village de la Roche et ce réservoir.

Une subvention a été déposée courant Octobre 2020 auprès du Conseil Départemental pour un montant global de l'opération qui s'élève à 195 800.00 € H.T., dont 85 900.00 € H.T. de travaux sur la commune de Domaize et 98 900.00 € H.T sur la commune de Brousse.

De même, la société SECAE a été retenue, pour un second programme, pour un montant de 5 000.00 € H.T. pour la réalisation d'une 3^{ème} tranche de travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages, concernant les captages « Communaux de la Fontanne » sur la commune d'Auzelles,

Une subvention a été déposée courant Octobre 2020 auprès du Conseil Départemental pour un montant global de l'opération qui s'élève à 90 000.00 € H.T., dont 84 200.00 € H.T. de travaux.

✓ **Périmètres de protection des captages**

Les achats de terrains pour les PPI se poursuivent sur Cunlhat.

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6 598	6 610
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,98	2,01
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	98,3%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,2%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	75	75
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,5%	85,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,8	0,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,7	0,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,15%	0,15%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60,2%	60,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0013	0,0016

8. Note d'information de l'Agence Loire Bretagne